

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2332

présenté par
M. Laabid

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'extension des principes de laïcité et de neutralité du service public aux services de transport n'est pas pertinent pour répondre à l'objectif de renforcement des principes républicains visé par ce projet de loi.